

[View this email in your browser](#)

↑ lecture confort ↓



## Bulletin d'information - septembre 2023

[Télécharger la version pdf](#)

**L'Association pour les Nations Unies** (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les **Nations Unies** et leurs actions.

*Chers membres et sympathisants,*

*Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité. Nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres. Plusieurs événements sont ainsi prévus dans les prochains mois. Nous vous invitons à suivre attentivement l'actualité de l'APNU via le bulletin d'information, le site web [www.apnu.be](http://www.apnu.be) et les réseaux sociaux.*



## **SOMMAIRE**

### **À LA UNE**

- 1. Ouverture de la 78e session de l'Assemblée générale des Nations Unies**
- 2. Olivier De Schutter, un 2e mandat en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies sur la lutte contre l'extrême pauvreté - point sur son nouveau livre « Changer de boussole, la croissance ne vaincra pas la pauvreté ».**
- 3. Volonté de la Belgique de criminaliser l'écocide - point de vue de Patricia Willocq sur la lutte contre les atteintes à l'environnement par le droit pénal**
- 4. Menaces sur la biodiversité : même sur les sites classés au patrimoine de l'UNESCO - L'exemple de l'archipel de Socotra (carte blanche)**

## ACTUALITÉS

1. 19 et 20 juillet 2023 : Visite du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme à Bruxelles (APNU Jeunes)
2. 10 juillet 2023 : Le retour des Etats-Unis au sein de l'UNESCO est désormais effectif
3. 30 août 2023 : Décès du Professeur émérite de droit international, Eric David (1943-2023), spécialiste du droit humanitaire. Francoise Tulkens lui rend hommage

## ÉVÈNEMENTS A VENIR

### À LA UNE

#### Ouverture de la 78ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU 78)



Le segment de haut niveau de la 78ème session de l'AGNU(1) s'est tenu à New York du 17 au 23 septembre. Au programme figuraient plusieurs [réunions de haut niveau](#), notamment le Sommet sur les [Objectifs de Développement Durable](#) et le Sommet sur [l'Ambition Climatique](#) (détaillés en fin d'article), le débat général, le dialogue de haut niveau sur le [Financement pour le Développement](#)(2), ainsi que la réunion ministérielle préparatoire au [Sommet de l'Avenir](#). Le thème de cette session de l'AGNU est : «

Rétablir la confiance et raviver la solidarité mondiale », afin d'accélérer l'action menée pour réaliser le Programme 2030 et ses ODD, en faveur de la paix, de la prospérité, du progrès et de la durabilité pour tout le monde. Cette semaine de haut niveau s'est déroulée dans un contexte international marqué par une érosion du multilatéralisme, des besoins croissants de financement pour l'aide humanitaire et l'aide au développement, ainsi que plusieurs conflits et crises graves : en Ukraine(3), au Soudan, en Haïti, en Éthiopie, en Libye, au Maroc, au Haut-Karabakh, et dans d'autres endroits. La société civile était également présente à l'ONU cette semaine, avec plusieurs événements parallèles tels que le [Global People's Assembly](#) et le [SDG Action Weekend](#).

La Belgique était bien représentée tout au long de cette semaine hautement diplomatique et politique. S.M. la Reine Mathilde était présente au Sommet sur les Objectifs de Développement durable, en tant que Défenseur des ODD – en particulier le travail décent, la santé mentale, les droits des femmes et des enfants. La délégation belge était conduite par le Premier Ministre Alexander De Croo. Etaient également présents la Ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, la Ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Ministre de l'Economie et du Travail Pierre Yves Dermagne (pour les dossiers de travail décent et de protection sociale). Le Ministre de la Justice Van Quickenborne, également en charge de la Mer du Nord, a signé au nom de la Belgique le nouveau traité des Nations Unies sur la haute mer. Les priorités belges au sein de l'ONU sont traditionnellement le respect de la Charte des Nations Unies, les droits humains et les solutions multilatérales aux conflits et crises. La délégation belge a mis un accent particulier sur l'importance des partenariats et du dialogue avec toutes les régions du monde, afin de faire face aux défis mondiaux dans la confiance et la solidarité, ainsi que sur les priorités de la future présidence belge du Conseil de l'UE.

Dans son [discours](#) lors du débat général, M. Alexander De Croo s'est également concentré sur les événements climatiques récents et a souligné l'importance de développer des énergies renouvelables. Il a également souligné l'importance des partenariats entre la Belgique et différents pays d'Afrique, et s'est aussi penché sur la situation des personnes déplacées et sur les migrations. Il a annoncé l'intention de la Belgique de soutenir le pacte européen sur la migration et l'asile et de contribuer à endiguer les principales causes des migrations.

### **Quelques éléments sur le débat général**

Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Antonio Guterres, s'est exprimé, avant l'ouverture de la 78ème session de l'AGNU, dans un [discours](#) sur la détermination et la coopération nécessaires pour surmonter les défis mondiaux. Dans son discours à l'Assemblée Générale, M. Guterres a souligné le besoin d'adapter les institutions internationales et la gouvernance globale pour plus d'équité. Le Secrétaire Général décrit le Conseil de Sécurité des Nations Unies et le système de Bretton Woods comme étant figés dans le passé, et reflétant une réalité politique et économique datant de 1945 ainsi qu'un passé colonial. Une critique également présente lors de l'ouverture du G77+Chine (la Chine y étant également conviée) tenu peu de temps avant l'AGNU 78 à la Havane, sous la présidence de Cuba. Cette critique trouve en partie écho dans les discours prononcés par la délégation suisse, la délégation brésilienne (voir : la [couverture des réunions](#) du 19 septembre) ainsi que dans le discours du Président du Conseil Européen, M. Charles Michel ([discours complet](#), [résumé du discours](#))(4).

Le discours du Secrétaire Général portait également sur l'état de plusieurs crises graves comme la guerre en Ukraine, la situation au Sahel, la guerre civile au Soudan, les violences envers les femmes en RDC, les violences en Haïti, la situation humanitaire et les violations des droits de femmes en Afghanistan, la situation au Myanmar (Birmanie), l'escalade de la violence au Moyen Orient, ainsi que d'autres crises.

M. Dennis Francis (Trinidad et Tobago), président de l'AGNU 78, a, dans son [discours](#), mis l'accent sur l'importance de la solidarité internationale et d'une action commune pour vaincre les obstacles de la guerre et du changement climatique, la dette des états(5), les crises énergétique et alimentaire, ainsi que la pauvreté et la famine. M. Francis a décrié les horreurs de la guerre en Ukraine et rappelé l'importance de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des états membres. En référence aux réunions de haut niveau, le président de la 78ème session a également appelé à la mobilisation pour rattraper le temps perdu concernant le progrès pour les ODD, la lutte contre le changement climatique et la protection des droits humains. Le discours s'est conclu par l'observation que les états membres ne manquent pas de capacités pour aborder les crises mondiales mais bien de volonté politique.

 Noé Petitjean, APNU Jeunes

## **Volonté de la Belgique de criminaliser l'écocide - point de vue de Patricia Willocq sur la lutte contre les atteintes à l'environnement par le droit pénal**

### **Focus : Le Sommet sur les Objectifs de Développement Durable**

Le Sommet sur les ODDs s'est tenu du 18 au 19 septembre 2023 à New York, sous les auspices de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ce sommet se situe à la mi-chemin pour la réalisation des ODD. Alors que seulement 15% des cibles des ODD sont sur les voies, ce Sommet marque le début d'une nouvelle phase pour accélérer le progrès afin d'atteindre les ODD.

A cet effet, le Secrétaire Général des Nations Unies a rédigé une proposition aux états membres de consacrer un stimulus annuel de 500 milliards de dollars américains pour le développement durable. Dans son discours, le Secrétaire général a également souligné l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme.

A l'issue du Sommet, la [Déclaration Politique](#) réitère un engagement commun pour le Programme 2030 et le plan d'Action d'Addis Abeba, une identification du progrès restant et des écarts à combler, ainsi qu'un appel à l'action – également destiné aux membres de l'AG à catalyser les progrès pour les ODD.

### **Focus : Le Sommet sur l'Ambition Climatique**

Le Sommet sur l'Ambition Climatique s'est tenu le 20 Septembre à New York, dans le cadre de la semaine de haut niveau pendant laquelle se déroulait également la 78ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Le Sommet a pour but d'accélérer l'action des gouvernements, des entreprises, de la finance, des autorités locales et de la société civile. Le Sommet représente une étape importante pour démontrer la présence d'un effort collectif et global pour amorcer une transition climatique juste et équitable. Au programme figuraient plusieurs sessions autour des thèmes suivants : 'la crédibilité du Net Zéro', 'la justice climatique' et 'l'accélération de la décarbonisation à travers la collaboration et le passage à l'action'.

Les conclusions de la présidence du sommet seront bientôt disponibles.

---

**Olivier De Schutter, un 2e mandat en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies sur la lutte contre l'extrême pauvreté - point sur son nouveau livre "Changer de boussole, pourquoi ? comment ?"**



Le mandat d'Olivier De Schutter, en tant que rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme, a été prolongé lors de la 53e session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour une nouvelle période de trois ans (jusqu'en juin 2026).

A l'issue de sa nomination, Olivier de Schutter déclare : « Trois années en tant que Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme m'ont conduit à une conviction : la croissance économique n'est pas une baguette magique pour mettre fin à la pauvreté. » L'idée étant de se concentrer sur la réduction des inégalités et non sur l'augmentation du PIB. Cette affirmation va à l'encontre de l'orthodoxie actuelle. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, on considère que la réalisation des droits économiques et sociaux, ainsi que la réduction de la pauvreté, dépendent de la croissance économique.

[Découvrez les priorités de son mandat](#) : Au cours des trois prochaines années, Olivier de Schutter déclare qu'il utilisera tous les outils à sa disposition pour concevoir et défendre une nouvelle approche "post-croissance" de la lutte contre la pauvreté. Une approche qui s'aligne sur les principes d'une économie des droits de l'homme et qui s'affranchit de l'orthodoxie actuelle selon laquelle la croissance économique est la réponse à l'éradication de la pauvreté.

Le 31 mai 2023 paraissait le nouveau livre de Olivier De Schutter « Changer de boussole, la croissance ne vaincra pas la pauvreté ». Il nous livre ici un résumé de cette « déboussolante » publication :

La thèse que soutient le livre « Changer de boussole » peut être résumée très simplement : en tant que moyen de lutter contre la pauvreté et les inégalités, la croissance économique a franchi le pic de son utilité ; dans les pays riches, elle est devenue contre-productive.

La croissance économique, c'est-à-dire l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) (ou de la valeur totale des biens et services produits dans la société), a longtemps été vue comme indispensable à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les "Trente Glorieuses", après tout, cette période aujourd'hui mythifiée de l'après-guerre caractérisée par une croissance particulièrement forte (atteignant près de 6% par an dans un pays comme la France), a permis la consolidation de l'Etat providence, grâce à une répartition de la richesse entre les actionnaires, les salariés et (sous forme d'impôts et de contributions sociales) l'Etat.

Ce "partage des fruits de la croissance", telle qu'on l'appelait à l'époque, a favorisé le progrès social et a réduit notablement les écarts de revenus. Mais la société de consommation dont les "Trente Glorieuses" ont permis l'émergence a aussi conduit à la "grande accélération" qui nous conduit à présent à franchir les limites planétaires. Depuis 1973, le monde vit à crédit : l'on puise dans les écosystèmes davantage de ressources que le système Terre n'en peut renouveler, et l'on décharge dans les écosystèmes davantage de déchets et de pollution qu'ils n'en peuvent absorber.

La croissance n'a pas seulement épuisé les écosystèmes. Elle a érodé le capital naturel dont nous disposons, mais aussi le capital social et humain. Elle a épuisé les organismes des hommes et des femmes qui travaillent.

Au nom de la quête de la croissance, on a flexibilisé le marché du travail. On a assisté à la multiplication de sous-statuts, et à l'émergence d'un précarité soumis à des horaires de travail imprévisibles, forcé d'accepter des salaires indignes et souvent variables, et de se soumettre à une intensification du travail conduite à marche forcée au nom de l'amélioration de la productivité. On a abaissé les obstacles aux échanges commerciaux et à l'investissement, ce qui a fragilisé les travailleurs et travailleuses les moins qualifiés, ceux et celles que la menace de délocalisations menace le plus, et qui a affaibli le pouvoir de négociation des syndicats. On a voulu créer un "climat favorable à l'investissement", expression euphémisante qui signifie en fait qu'on a réduit les impôts sur les bénéficiaires des plus grandes entreprises ainsi que les contraintes réglementaires pesant sur elles.

Depuis quarante ans, la quête de croissance a ainsi créé de l'exclusion, et elle a conduit à une augmentation massive des inégalités.

La conviction qui anime ce petit livre est que l'on peut penser autrement la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités. Les pays à faible revenu doivent encore croître, afin de permettre à leurs populations une amélioration de leur niveau de vie, pour la satisfaction de leurs besoins essentiels. Mais dans les pays riches, il nous faut autre chose : non plus une croissance économique qui prétend créer de la richesse, et dont on doit, après coup, compenser les effets destructeurs sur l'environnement et sur les populations, mais une économie véritablement inclusive, pouvant prévenir la pauvreté et les inégalités, plutôt que de les tolérer comme une conséquence inévitable du déploiement du capitalisme avant de tenter d'y remédier. Il faut passer d'une économie extractive et prédatrice à une économie non-violente ; d'une économie qui répond à la demande exprimée par le pouvoir d'achat des plus riches à une économie qui satisfait les besoins essentiels de chacun ; d'une économie, enfin, qui exclut et trie, à une économie qui inclut et valorise la contribution de chacun.

La transformation écologique et sociale peut reposer sur une telle économie non-violente, à condition de voir cette transformation, rendue inévitable et urgente par la destruction des écosystèmes, comme un levier de justice sociale. Ce petit livre suggère, avec beaucoup d'humilité, comment nous pourrions avancer dans cette direction. Dans le choix des mesures permettant de réaliser la transformation écologique, on peut mettre l'accent sur des mesures "à triple dividende" – des mesures qui tout à la fois créent des emplois et mettent des biens et services à la portée de chacun, même des ménages les plus précarisés, tout en réduisant l'impact environnemental de nos manières de produire et de consommer. Dans l'organisation de notre système fiscal et de nos politiques sociales, on peut faire plus pour réduire les inégalités, et donc limiter aussi bien les craintes de déclassement de la classe moyenne inférieure que les aspirations à la consommation guidées par la recherche d'un statut social. Enfin, dans le monde du travail, on peut combiner l'instauration d'une "garantie emploi", faisant de l'Etat une sorte d'employeur de dernier ressort, avec la réduction généralisée du temps de travail et la démocratisation de l'entreprise.

En suivant ces voies, on peut réconcilier la population, y compris les plus précarisés, avec la transformation écologique : faire en sorte que celle-ci soit vue comme une opportunité plutôt que comme un fardeau. Aller vers une société bas carbone qui renverse la tendance à l'érosion de la biodiversité et favorise

l'agrobiodiversité, ce n'est pas aller vers une société de sacrifice et de renoncement. C'est l'inverse. C'est investir dans les transports en commun, dans l'isolation des bâtiments, dans l'agroécologie, ou dans d'autres mesures qui créent de l'emploi, favorisent l'accès aux biens et services essentiels à un prix abordable, et mettent fin à la dégradation environnementale. C'est passer à une société qui fasse de la transformation écologique une occasion de favoriser la cohésion sociale, y compris en reconstituant le capital social, ce "ciment" qui permet la construction de l'action collective sur la base d'une confiance restaurée, et favorise ainsi la construction de "communs". C'est passer, enfin, à une société moins centrée sur le travail mais dans laquelle, en même temps, chacun peut avoir accès à un emploi qui a du sens et dans l'organisation duquel il ou elle aura son mot à dire.

Ce changement de cap suppose des individus et des sociétés véritablement autonomes, capables donc de réviser les conceptions héritées du "bonheur" ou du "progrès", afin de réexaminer, en toute lucidité, la trajectoire qu'ils veulent se donner. C'est pourquoi je mets l'accent sur la "norme de suffisance" qui devrait guider nos comportements, en soulignant que le choix de se doter d'une telle norme relève, par excellence, d'un exercice d'autonomie – aux antipodes d'une conformité à l'injonction de consommer qui fait de nous, comme l'écrivait Günther Anders, des "travailleurs à domicile" au service de la croissance capitaliste –. C'est pourquoi aussi j'insiste sur le fait que des sociétés capables d'opérer la transformation écologique et sociale que la situation appelle doivent être démocratisées, plutôt que prises en otage par les grands acteurs économiques. Ceux-ci promettent une production de masse afin de permettre la consommation de masse : ils doivent leur pouvoir d'influence politique à leur capacité de réaliser des économies d'échelle et à leur maîtrise des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, dont nous ne pourrions plus nous passer.

Les individus comme les sociétés doivent sortir de cet état de minorité. Cornelius Castoriadis formulait ainsi son diagnostic sur notre modernité, avec sa lucidité habituelle :

Il n'existe pas de limites à la progression de notre 'puissance' (et de notre 'richesse'); ou, pour s'exprimer autrement, les limites où qu'elles se présentent, ont une valeur négative et doivent être dépassées. ... Le mouvement est dirigé vers le plus et le plus; plus de marchandises, plus d'années de vie, plus de publications scientifiques, plus de gens avec un doctorat d'Etat – et 'plus', c'est 'bien'. ... Ainsi parvenons-nous à la situation présente. Le développement historique et social consiste à sortir de tout état défini, à atteindre un état qui n'est défini par rien sauf par la capacité d'atteindre de nouveaux états. La norme est qu'il n'existe pas de norme. Le développement historique et social est un déploiement indéfini, sans fin (aux deux sens du mot fin).

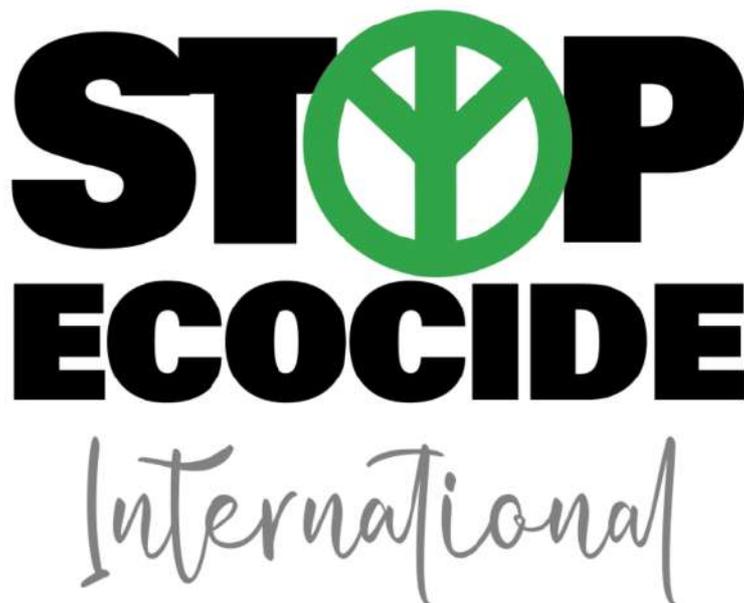
A défaut de ce sursaut d'autonomie, nous continuerons de mener des vies tout entières vouées à l'accumulation ou à la consommation frivole, et les sociétés poursuivront leur course folle vers l'abîme : nous poursuivons une quête à la fois infinie et dépourvue de sens.

C'est en ce sens, oui, que les contraintes libèrent. Le mur écologique ne nous laisse pas le choix : il nous faut changer. Mais cette obligation qui nous est faite est l'opportunité pour chacun d'un examen de conscience, d'un gain de réflexivité, nous permettant de déterminer ce que nous voulons vraiment. Et à l'échelle de la société, elle est une invitation à élargir l'imagination politique, à inventer des nouvelles manières de réaliser la promesse d'une société des égaux et de combattre la précarité et l'exclusion sociale.

 Olivier De Schutter

---

**Volonté de la Belgique de criminaliser l'écocide - point de vue de Patricia Willocq sur la lutte contre les atteintes à l'environnement par le droit pénal**



La Belgique est le premier pays de l'Union européenne à démontrer sa volonté de criminaliser l'écocide à l'échelle nationale et internationale. Après un premier passage en gouvernement en novembre 2022, et

suite à l'avis du Conseil d'Etat rendu le 9 juin dernier, le Conseil des ministres approuve le 20 juillet en deuxième lecture la réforme du code pénal dans lequel figure le crime d'écocide. Le code pénal belge intégrera donc l'écocide en tant que crime. La Belgique est un des premiers pays en Europe à le faire. Onze pays ont déjà inscrit l'écocide dans leur code pénal, mais un seul pays seulement dans l'UE : la France. Seulement en France, l'écocide est un délit, pas un crime. La Belgique va donc plus loin. On peut regretter cependant que le projet de loi ait été limité aux compétences fédérales en matière d'environnement. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire l'article ci-dessous de Mme. Patricia Willocq.

---

## **Lutter contre les atteintes à l'environnement par le droit pénal**

**Patricia Willocq, Fondatrice et directrice de la campagne Stop Ecocide Belgium et coordinatrice francophone de la campagne Stop Ecocide International**

Aujourd'hui, le monde est confronté à des défis environnementaux majeurs, notamment le changement climatique, la perte de biodiversité et des dommages graves à notre planète causés en partie par de grandes entreprises privées agissant souvent en toute connaissance de cause. Malgré les poursuites judiciaires intentées dans le monde entier contre ces entreprises, les réparations accordées aux victimes sont souvent insuffisantes, voire inexistantes, laissant régner l'impunité envers les responsables des graves préjudice environnementaux. Il est donc urgent que le droit pénal se porte au secours du vivant.

La reconnaissance du crime d'écocide serait une avancée majeure pour dissuader les comportements destructeurs et et favoriser, le cas échéant, une réparation plus proportionnelle aux dommages causés à la planète et aux victimes. Le terme écocide signifie littéralement « tuer la maison ». Il découle du grec « oikos » qui signifie « maison » et du latin « occidere » qui signifie « tuer ». Il fait référence à la destruction totale d'un milieu naturel. Ce concept a été introduit en 1970, sous l'impulsion du biologiste américain Arthur W. Galston, pour qualifier les effets de l'agent orange, un puissant défoliant utilisé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam pour déloger les combattants vietnamiens réfugiés dans la forêt dans le sud du pays.

L'importance de la lutte contre l'écocide a ensuite été soulignée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain en 1972 par le Premier ministre suédois Olof Palme, en qualifiant la guerre du Vietnam d' « écocide ». Cela a conduit à une prise de conscience croissante de la nécessité de protéger l'environnement par le droit. Le terme « écocide » a ensuite été popularisé par l'avocate écossaise Polly

Higgins dans son ouvrage de 2010, « Eradicating Ecocide: Laws and Governance to Stop the Destruction of the Planet & », en réaction à l'affaire DeepWater Horizon. La Fondation Stop Ecocide, présidée par Jojo Mehta, bras droit de Polly Higgins avant son décès, porte depuis 2017 son plaidoyer.

Aujourd'hui, de nombreux pays envisagent d'introduire le crime d'écocide dans leur législation nationale, notamment la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, le Brésil, le Mexique et l'Italie. La République du Vanuatu et l'Ukraine, tous deux confrontés à des dommages environnementaux graves (dus respectivement au changement climatique et au conflit), soutiennent activement la reconnaissance de l'écocide dans la législation européenne et internationale.

Des résolutions de soutien ont été adoptées par diverses assemblées parlementaires de l'Union européenne (27 États), du Conseil de l'Europe (46 États), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (57 États) et de l'Union interparlementaire (179 États). Les réseaux de jeunes, de croyants et d'autochtones ont tous soutenu l'initiative, de même que les assemblées citoyennes et les réseaux d'entreprises et d'investissement. En décembre 2020, lors d'une assemblée de la Cour Pénale Internationale, Sophie Wilmès (MR), à l'époque vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, a plaidé pour que les États membres s'intéressent au nouveau crime international d'écocide, faisant de la Belgique le premier pays européen à soutenir officiellement la proposition portée par les petits États insulaires de la République du Vanuatu et des Maldives. Le gouvernement belge a réitéré sa demande devant cette même assemblée en 2021 et en 2022.

#### **Définition consensuelle internationale et européenne:**

En juin 2021, un Panel d'experts indépendants (PEI), réunis par la Fondation Stop Ecocide et présidé par Philippe Sands KC et Dior Fall Sow, ancienne procureure internationale de l'ONU qui fut membre du Tribunal Monsanto aux côtés de Françoise Tulkens a publié, à cette fin, une définition juridique consensuelle de l'écocide, qui s'entend des « actes illicites ou arbitraires commis en connaissance de la réelle probabilité qu'ils causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables. » Cette proposition de définition de l'écocide, a depuis lors catalysé un élan mondial croissant vers la criminalisation de l'écocide en tant que solution juridique concrète pour dissuader, prévenir et sanctionner les pires dommages causés à la nature, renforcer les protections environnementales existantes et soutenir la réalisation des accords, engagements et objectifs multilatéraux en matière d'environnement.

**Directive européenne sur la protection de l'environnement par le droit pénal:**

Le 29 mars 2023, dans le cadre de la révision de la directive 2008/99/CE sur la criminalité environnementale, les eurodéputés du Parlement européen ont voté en faveur de l'inscription de l'écocide dans le droit européen. Le texte proposé utilise un langage extrêmement proche de celui du PEI. La décision finale au niveau de l'Union européenne fait l'objet actuellement d'une discussion en trilogue entre le Parlement, la Commission et le Conseil Européen.

Inscription de l'écocide dans le code pénal belge en révision:

Dans son accord de gouvernement du 30 septembre 2020, le gouvernement belge s'est engagé à étudier l'introduction de l'écocide en droit interne dans le cadre de la révision du Livre 2 du code pénal.

**Avis du Conseil d'État et répartition des compétences :**

En Belgique, l'environnement relève principalement des autorités régionales, bien que certaines compétences résiduelles soient détenues par le gouvernement fédéral. Cette division parfois entraîne des politiques environnementales différentes. En ce qui concerne l'écocide, il s'agit de préjudices graves qui transcendent souvent les frontières régionales pour affecter d'autres écosystèmes essentiels à la survie du monde vivant. L'objectif n'est pas de remplacer les lois environnementales régionales existantes, mais de combler une lacune qui, en raison de son caractère général et transnational, ne peut être efficacement résolue au niveau régional. Néanmoins, suite à l'avis du Conseil d'État du 9 juin 2023, il semble que le projet de loi a été fortement restreint aux compétences fédérales en matière d'environnement, laissant les infractions environnementales sous une juridiction régionale.

En septembre 2023, suite à l'avis du Conseil d'État et au passage en deuxième lecture au conseil des ministres, le projet de loi introduisant le Livre II du Code pénal est publié. Il contient l'article 94 relatif au crime d'écocide et est définit comme suivant : « Le crime d'écocide consiste à commettre délibérément, par action ou par omission, un acte illégal causant des dommages graves, étendus et à long terme à l'environnement en sachant que cet acte cause de tels dommages, pour autant que cet acte constitue une infraction à la législation fédérale ou à un instrument international qui lie l'état fédéral ou si l'acte ne peut pas être localisé en Belgique. »

Cette définition étant trop restrictive, dans la pratique, elle ne pourrait s'appliquer qu'à très peu de cas.

**Conclusion :**

Il est impératif de reconnaître le crime d'écocide comme mécanisme juridique susceptible de dissuader les atteintes graves à la nature et par conséquent, contribuer au ralentissement de la crise climatique et environnementale. La Belgique est le premier pays de l'Union Européenne à démontrer sa volonté de criminaliser l'écocide à l'échelle nationale et internationale.

L'initiative nationale semble influencer les discussions diplomatiques visant à modifier le Statut de Rome pour y inclure l'écocide comme 5ème crime. Le contexte belge montre ainsi que les concrétisations du crime d'écocide en droit interne et international sont intimement liées. Même si en raison de la répartition particulière des compétences environnementales en Belgique, le champ d'application est limité aux compétences résiduelles du pouvoir fédéral, la volonté d'inclure le crime écocide dans son droit interne reste un message fort à la communauté internationale.

Néanmoins, la définition adoptée par le Parlement fédéral qui sera discuté au cours des prochains mois, reflétera la vision, la volonté et l'intention réelle de prendre en compte la demande des 40 000+ citoyens belges exigeant une définition ambitieuse de l'écocide sur base de l'avis des experts nationaux et internationaux. Stop Ecocide Belgium et ses partenaires attachent une importance particulière à l'élément moral de la définition, notamment la notion de « commission de l'acte en connaissance de la réelle probabilité qu'il cause des dommages graves, qui soient étendus ou durables ». Cette « connaissance de la réelle probabilité » devrait suffire à engager une responsabilité pénale.

Si la Belgique venait à insérer le crime d'écocide dans sa législation régionale et fédérale en intégrant explicitement cet élément dans la définition de l'écocide, elle ferait assurément œuvre de pays pionnier dans la lutte pour la protection de la planète et indirectement pour la protection des droits de la nature, des peuples autochtones, des enfants et des générations futures.

---

**Menaces sur la biodiversité, y compris les sites classés au patrimoine de l'UNESCO  
L'exemple de l'archipel de Socotra**



#### Carte blanche de Dr Mouna Hashem et Prof Martha Mundi

*Mouna Hashem est spécialiste du développement international. Elle possède plus de 25 ans d'expérience dans la conduite d'évaluations et de recherches politiques pour les Nations unies et des organisations bilatérales et multilatérales au Yémen et dans d'autres pays du Moyen-Orient, chercheuse principale dans le cadre d'études politiques mondiales de l'ONU. Elle a été membre du département des recherches de études internationales du travail de l'OIT). Martha Mundy est professeure émérite en anthropologie de la London School of Economics, spécialiste du monde arabe, ses recherches ont porté sur l' anthropologie du droit et de l' état et son premier grand travail de terrain a été menée au Yemen du Nord.*

-

Le choix des Émirats arabes unis comme pays hôte de la COP et la désignation de Ahmed Al Jaber comme président de celle-ci ont fait l'objet de nombreuses critiques : les Émirats sont en effet l'un des plus grands producteurs d'hydrocarbures et l'un des plus gros émetteurs de CO2 par habitant et Ahmed al Jaber est PDG du Groupe Abu Dhabi National Oil Company.

Mais les activités de construction d'infrastructures militaires et de développement menées par les autorités émiraties dans l'archipel de Socotra, dans la République du Yémen, aux dépens d'une biodiversité exceptionnelle mais fragile, notamment face au changement climatique, sont, pour leur part restées largement ignorées. Socotra est pourtant un site naturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO qui , par la richesse exceptionnelle de sa faune et sa flore , revêt une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité . La convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'

UNESCO , adoptée en 1972, est un instrument contraignant pour les états qui l'ont ratifié : chacun des États parties à cette convention a des obligations en matière de protection et de conservation des sites classés, de planification et de gestion pour assurer leur préservation et de législation à cet effet. La vérification du respect de ces obligations incombe au Comité du patrimoine mondial. [L'article de Mouna Hashem et de Martha Mundi éclaire en détail cette problématique.](#)

En conclusion , les capacités d'accueil et d'organisation des Émirats ont sans doute joué un rôle dans la décision d'en faire le pays hôte de la prochaine COP. Celle-ci soulève inévitablement des questions de cohérence entre les objectifs internationaux en matière de climat et de durabilité et les stratégies des industries et pays pétroliers. En aucun cas elle ne devrait être interprétée comme un soutien inconditionnel à celles-ci. La prochaine COP doit redevenir un lieu dialogue et surtout d'engagements sérieux pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

## Actualités

### La visite du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme à Bruxelles marque le 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme



Le 19 juillet 2023, les membres de l'APNU jeunes ont eu l'opportunité d'assister à un entretien suivi d'un échange avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, M. Volker Türk, et la

journaliste Sophia Leeson d'Euractiv dans la Salle des Milices de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Pendant l'entretien et l'échange, le Haut-Commissaire s'est exprimé sur l'histoire de la lutte pour les droits humains, la création de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ainsi que les batailles, défis et dangers contemporains pour les droits humains. Les sujets abordés étaient notamment la montée du populisme et des extrêmes, les migrations et l'importance de garantir les droits des personnes en mouvement, l'inflation et le coût de la vie, et aussi l'égalité des genres. Le Haut-Commissaire s'est également exprimé sur les leçons à tirer depuis la sortie de pandémie et a critiqué l'inaptitude du système financier mondial à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. Il a insisté sur la nécessité de protéger les droits économiques et sociaux. Le Haut-Commissaire a également souligné les inégalités existantes et la position privilégiée des pays les plus développés. Il a insisté sur le besoin de plus de solidarité internationale ainsi que d'une économie au service des peuples.

Le Haut-Commissaire s'est également exprimé sur l'urgence climatique et le droit à un environnement sain, les avancées technologiques et digitales et certains des risques posés par la désinformation et les usages mal intentionnés de l'intelligence artificielle, ainsi que la montée des extrêmes et les attaques sur les minorités.

La visite du Haut-Commissaire à Bruxelles marque le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme célébré à travers la campagne 'Human Rights 75'. Lors de son déplacement à Bruxelles, le Haut-Commissaire s'est également entretenu avec plusieurs officiels des Institutions Européennes : VP Jourová, HRVP Borrell, le Commissaire Várhelyi, EUSR Gilmore, ainsi qu'avec les députés du Parlement Européen dans un débat sur la situation des droits de l'homme dans le monde et les libertés fondamentales.

Plus d'informations sur la visite du Haut-Commissaire sont également disponibles dans un article rédigé pour l'occasion par l'UNRIC et sur le site web du HCDH.

---

**Le retour des Etats-Unis au sein de l'UNESCO est désormais effectif**



Les Etats Unis redeviennent état membre de l'UNESCO qui comptedésormais 194 états membres. C'est une excellente nouvelle pour l'organisation. Les Etats-Unis financeront l'équivalent de 22% du budget ordinaire de l'Organisation. S'y ajouteront le paiement progressif de leurs arriérés et, dès 2023, des contributions volontaires pour financer des programmes dédiés notamment à l'accès à l'éducation en Afrique, la mémoire de la Shoah et la protection des journalistes.

Rappelons que les Etats Unis avaient quitté l'Unesco en octobre 2017, sous la présidence de Donal Trump, en dénonçant les « partis pris anti-israéliens persistants » de cette institution. Ce retrait, accompagné de celui d'Israël, était effectif depuis décembre 2018. Mais déjà, depuis 2011, et l'admission de la Palestine au sein de l'Unesco, les Etats-Unis, dirigés alors par Barack Obama, avaient stoppé tout financement à l'organisation onusienne, un énorme coup d'arrêt pour celle-ci, car les contributions américaines représentaient 22 % de son budget. La décision d'Obama était motivée par la législation US en vigueur qui interdisait toute contribution à une organisation dont la Palestine serait membre. À la fin 2022, revirement: le Congrès a autorisé le State Department à payer une contribution à l'UNESCO.

---

**30 août 2023 : Décès du Professeur émérite de droit International Eric David, (1943–2023) spécialiste du droit humanitaire. Françoise Tulkens lui rend hommage.**



Une grande figure du droit international vient de disparaître et l'APNU veut lui rendre hommage. Eric David a été un pionnier du droit international humanitaire bien avant que cette matière ne connaisse le développement actuel et auquel il a certainement contribué. Avec une compétence scientifique sans faille et un vrai esprit critique, il y a consacré toute sa vie professionnelle, devenant un expert national, européen et international dans cette matière. Ses activités multiples d'enseignement, de recherche, de services à la société sont évoquées dans [l'article de Gabrielle Lefevre](#). L'ouvrage d'Éric David Principes de droit des conflits armés (1994, 6ème édition 2019) est et reste l'ouvrage de référence. Ses travaux ont été déterminants notamment dans l'établissement de la Cour pénale internationale en 1998 et les débats sur la compétence universelle.

Certains d'entre nous à l'APNU ont eu l'occasion de mener des travaux avec Eric David et je les évoquerai ici. Au juriste pointu et rigoureux qu'il était, il ajoutait les qualités de l'intellectuel engagé dans des grandes causes humanitaires. Lors du Tribunal Russell sur la Palestine fondé par Pierre Galand en 2009, Eric David a joué un [rôle décisif](#) au moment du jugement. L'[ouvrage](#) co-écrit avec Gabrielle Lefèvre en 2015 sur les multinationales est visionnaire et il a été une source d'inspiration pour le Tribunal d'opinion Monsanto (mettre le lien sur le rapport du tribunal). Spécialiste des organisations internationales et lucide sur les développements récents, il a co-dirigé un [ouvrage collectif](#) publié par la Fondation La Fontaine en 2022 et intitulé de manière significative "D'Henri la Fontaine à Donald Trump : la fin de l'utopie multilatérale ?", avec notamment une contribution forte de Bénédicte Frankinet qui a été ambassadrice de la Belgique auprès des Nations-Unies. Enfin, en raison de l'intense actualité et soucieux et de mettre les textes pertinents à la disposition du public, Éric David mettait en juillet dernier la dernière main à la 10ème édition du Code de droit international humanitaire (mettre la photocopie de la page de couverture que je joins ci-dessous). Lors de la lecture de la dernière épreuve, il nous écrivait qu'il nous « faisait confiance »....

Son dernier ouvrage Droit de la force. Force du droit. Nuremberg (Racine, décembre 2022, 658 pages) est son héritage. Il est porté par la vision éthique, philosophique, humaniste, juridique qui était celle

d'Eric David et qui nous accompagne désormais.

Évènement à venir



Après le succès de l'an dernier, l'APNU participera une nouvelle fois, avec la VVN, au SDG FORUM. L'atelier UNA Belgium aura lieu à **Flagey** (Place Sainte Croix, 1050 Brussels) le **19 octobre de 13h45 à 15h00** et aura pour thématique **“Preparation and presentation of the Belgian Voluntary National Review 2023. Reflections and lessons learned”**.

[INSCRIVEZ-VOUS VITE ICI !](#)

[PLUS D'INFO](#)

L'objectif de l'atelier sera de présenter et d'ouvrir la discussion sur le Belgian Voluntary National Review (VNR) 2023, ses forces, ses faiblesses, et ses points d'amélioration. Comment faire du VNR un instrument efficace de politique, de cohérence et de suivi pour la mise en œuvre des ODD ?

Organisé par 18 organisations partenaires de tous secteurs, le SDG FORUM s'efforce de rassembler autour du développement durable. Il offre aux décideurs politiques, aux entreprises, aux ONG et au monde académique l'occasion de se rencontrer et d'échanger des idées et des solutions en matière d'ODD.



## 30 septembre : Ouverture de la quinzaine de la solidarité (1-15 octobre)

[S'INSCRIRE](#)

La quinzaine de la solidarité, organisée chaque année par la ville de Bruxelles, a choisi pour 2023 la thématique les diasporas. En effet Bruxelles compte plus de 175 nationalités différentes et serait la 2ème ville au monde après Dubai à accueillir le plus grand pourcentage de résidents d'origine étrangère. Afin de mettre en avant le rôle des diasporas, différents événements auront lieu autour de cette thématique du 1 au 15 octobre dans différents coins de Bruxelles. Le lancement de la quinzaine aura lieu le 30 octobre à l'hôtel de ville de Bruxelles.

[Programme détaillé](#)



### CONFÉRENCE - DÉBAT

## LES DIASPORAS PARTENAIRES CLÉS DU LIEN ENTRE SOLIDARITÉ, DÉVELOPPEMENT ET PAIX

Dans le cadre de la Quinzaine de la solidarité internationale 2023

**03/10/2023**    **CENTRE CULTUREL BRUEGEL**  
**18H - 19H30**    **RUE DES RENARDS 1F, BRUXELLES**  
**OUVERTURE 17H30 - DRINK 19H30** 🍷

[S'INSCRIRE](#)

Pour la 3ème année consécutive l'APNU participera activement à la quinzaine de la solidarité et organisera une conférence débat « Les Diasporas, partenaires clés du lien entre solidarité, développement et paix ». Cet événement se fera en partenariat avec 2 agences des Nations unies : le Haut commissariat pour les réfugiés (UNHCR) responsable de l'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) chargée des questions de migration. Les membres de la diaspora apportent une richesse de compétences et de perspectives uniques à leur pays d'origine. Inscrivez-vous dès maintenant pour rejoindre cet événement. Votre présence et vos idées sont essentielles pour faire avancer les discussions sur ce sujet.

Ensemble, nous pouvons transformer les défis en opportunités et construire un monde plus fort et plus inclusif grâce à la puissance de la diaspora. Nous avons hâte de vous accueillir à cette conférence

passionnante.



Etterbeek

## CONFÉRENCE - DÉBAT

# L'EAU, C'EST LA VIE !

12/10/2023  
18H - 20H00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'ETTERBEEK  
AVENUE DES CASERNES 31, BRUXELLES  
OUVERTURE 17H30 - DRINK 19H30



[S'INSCRIRE](#)

XXXXXX



16 octobre : Journée mondiale de l'alimentation (JMA) sur le thème

**« L'eau, c'est la vie. L'eau nous nourrit »**

Le thème de cette journée, date anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) porte aussi sur l'eau cette année. Notre conférence du 12 octobre aura exposé les enjeux liés au manque d'eau qui touche 2,4 milliards de personnes et le contenu du programme d'action adopté par la communauté internationale pour y faire face.

La FAO, de son côté, rappelle que près des trois quarts des utilisations d'eau douce sont destinés à l'agriculture et que nous pouvons et devons trouver les moyens de produire plus avec moins d'eau. Si vous n'avez pas pu assister à la conférence du 12 octobre ou si vous voulez aller plus loin, consultez [ICI](#) la brochure que la FAO a publiée sur ce sujet à l'occasion de la JMA.

**La COP28 sur le climat se tient à Dubai du 30 novembre au 12 décembre prochains**

La 28e Conférence des Parties (COP28) sur le changement climatique se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre 2023.

C'est une occasion cruciale pour la communauté mondiale de se réunir et de prendre des mesures significatives pour lutter contre le changement climatique. Des dirigeants, des scientifiques, des activistes et des citoyens du monde entier se rassembleront pour discuter des défis les plus pressants auxquels notre planète est confrontée et élaborer des solutions concrètes.

# 75 DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

---

## DIGNITÉ, LIBERTÉ ET JUSTICE POUR TOUS

### Activités pour les 75 ans de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Le Forum Nord sud organise une journée dédiée au 75eme anniversaire de la DUDH. [Retrouvez le programme complet de l'évènement.](#)



*Éditeur responsable :*  
*Christine Van Nieuwenhuyse*  
*Vice-Présidente de l'APNU*

© 2023 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.  
Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.

